

COMPTE RENDU
DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE
Séance du 08 OCTOBRE 2020 à 19 H 00

Etaient présents : Dominique TORCOL - Brigitte DURY - Philippe BALANÇON - Pierre Alain BOURDILLON - Arlette COURTY - Christian DOUSSOT - Jérôme DUHANOT - Vincent MICHELET - Joao PEREIRA DE MOURA - Valérie PERON

Secrétaire de séance : Valérie PERON

Absents excusés : Audrey BON (Pouvoir Dominique TORCOL)
Marie-Christine GAULUET (Pouvoir Brigitte DURY)
Gil GONDET (Pouvoir Philippe BALANCON)

Absents : Mickaël MONMUSSON

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Approbation du compte rendu du 15 septembre 2020

1/ Avis sur la demande de permis de construire pour l'exploitation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Monéteau.

Un parc de panneaux photovoltaïques est prévu sur le site de l'ancienne décharge au lieu-dit « LE PETIT PIEN » au nord de la commune de MONETEAU. Le site appartient à la société Suez.

Le terrain d'une superficie de 23,5ha est clos. 2,3 ha seront couverts au sol, par 11 175 panneaux.

Une production de 5 250 MWh/an est prévue, soit l'alimentation potentielle de 2400 habitants, soit 60% de la population monestésienne.

Par arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2020, les communes situées dans un rayon de 5 kms sont tenues de rendre un avis.

Délibération n° 2020-48

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

D'émettre un avis favorable pour la demande de permis de construire.

2/ Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor de CHABLIS pour l'exercice 2019.

Délibération n° 2020-49

L'état liquidatif pour l'exercice 2019 présenté par la trésorerie de Chablis s'élève à 420,79€.

Cette somme est calculée conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE, d'allouer la somme de 420,72€ brut

3/ Redevance d'Occupation du Domaine Public 2020 pour l'électricité.

Délibération n° 2020-50

Conformément à l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, la RODP 2020 est fixée à 212€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

CHARGE le maire d'établir le titre de recette d'un montant de 212€

4/ Redevance d'Occupation du Domaine Public 2020 pour les ouvrages de télécommunications électroniques

Délibération n° 2020-51

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE, d'appliquer la redevance due au 1^{er} janvier 2020:

Artère aérienne (km) $55,44 \times 4,405 = 244,21 \text{ €}$

Artère sous-sol (km) $41,66 \times 20,539 = 855,65 \text{ €}$

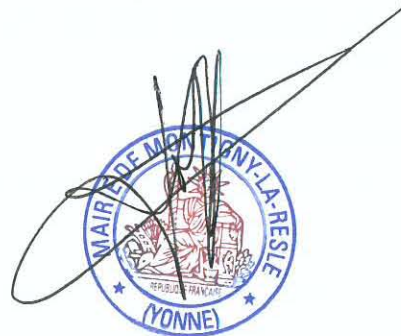
Emprise au sol m2 $27,71 \times 0,95 = 26,32 \text{ €}$

SOIT : 1126,18€

CHARGE le Maire d'établir le titre de recette d'un montant de 1 126,18€

Séance levée à 19 H 30

Le Maire
Dominique TORCOL



INFORMATIONS

DATES ET HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

LUNDI 16 à 17H30

MARDI 16 à 18H00

JEUDI 16 à 18H00

VENDREDI 16 à 17H30

SAMEDI 24/10 - 07/11 – 21/11 – 05/12 – 19/12/2020
09H à 12H00

VACCINATION ANTIGRIPE : JEUDI 05 NOVEMBRE A LA MAIRIE DE 14H30 A 15H30

Venir avec son vaccin et un masque

Assurée par Mme Sylviane LIABEUF (infirmière)

PREVENTION DES CAMBRIOLAGES POUR LA SAISON HIVERNALE :

A compter du 20 OCTOBRE 2020, vous pourrez consulter un article concernant les mesures à prendre à ce sujet sur le site de la mairie « www.mairie-montigny-la-resle-89.fr »

LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE aura lieu à 11H00 au monument aux morts Place de l'Eglise en fonction de l'évolution des consignes sanitaires. Port du masque obligatoire.

Il est prévu le chant de « La Marseillaise » par les enfants de la classe de Mr Arnaud CLAVIER, ainsi que d'autres chants interprétés par la chorale « La clef des champs ».

OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS LE MERCREDI :

Après consultation des parents d'élèves, nous sommes toujours en réflexion, car le nombre d'enfants intéressés n'est pas suffisant pour permettre l'ouverture du centre de loisirs toute la journée. Toutefois le projet est toujours à l'étude et nous étudions les différentes possibilités.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
EN LIGNE SUR LE SITE DE LA MAIRIE OU CONSULTABLE EN MAIRIE
AUX HEURES D'OUVERTURE

Site de la commune : www.mairie-montigny-la-resle-89.fr
(Comptes rendus de la Municipalité et du Conseil Communautaire)

Courriel : mairie-montigny-la-resle-@wanadoo.fr

Tél : 03 86 41 82 21